



SM à vocation scolaire de Mazangé (Siren : 254101728)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Mazangé
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/05/1973
Date d'effet	26/05/1973

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Isménie GIRON

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Mazangé
Numéro et libellé dans la voie	5 rue Suzanne Marsollier
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41100 Mazangé
Téléphone	02 54 72 00 27
Fax	02 54 72 11 48
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	1 191
Densité moyenne	39,98

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Fortan (214100901)	283
41	Mazangé (214101313)	908

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
41	CA Territoires Vendômois (200072072)	CA

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire</p> <p><i>- le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires regroupée à Mazangé et Fortan afin d'assurer un enseignement de qualité, - l'organisation du service de ramassage scolaire, - la gestion de la cantine scolaire et de la garderie, - la mise en place et la gestion d'un contrat temps libre élaboré en partenariat avec la caisse d'allocations familiales, - l'acquisition, l'entretien et la gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de ces compétences (les dépenses de fonctionnement et d'investissement se rapportant à la structure des bâtiments restent à la charge des communes membres).</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Fortan, Mazangé</p>
<p>- Activités péri-scolaires</p> <p><i>S'agissant de la mise en place et la gestion d'un contrat temps libre, la communauté d'agglomération Territoires Vendômois est substituée à la commune de Fortan, au sein du syndicat mixte, pour la seule compétence « création, gestion et animation d'accueils de loisirs pour la mise en œuvre d'activités destinées aux enfants de 3 ans révolus à 11 ans, sur le temps extra-scolaire (jours sans école) et inscrites dans le projet éducatif de Territoire ». Par voie de conséquence, le fonctionnement du syndicat mixte est dit à la carte. »</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes des Coteaux de la Braye, Mazangé, CC Vallées Loir et Braye</p> <p>Par substitution</p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Transport scolaire</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)